

Règlement du prix G-E Clancier de la Nouvelle Concours de nouvelles littéraires

Thème 2022 : « L'art et la main en Limousin »

Dispositions communes

Article1: Organisation générale

L'association des Amis du Pays de Bugeat organise un concours de nouvelles littéraires, le Prix Georges-Emmanuel Clancier de la Nouvelle, ouvert aux deux catégories de candidats suivantes :

- Adultes
- Jeunes (collégiens ou lycéens)

Il s'agit d'un concours en lien avec le thème annuel du Festival qui est cette année le suivant : « L'art et la main en Limousin ». Ce concours gratuit est ouvert à tout auteur de langue française. Les participants doivent envoyer un seul texte en prose, original et inédit, respectant les contraintes de fond et de forme de la nouvelle. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé antérieurement à l'occasion d'autres concours littéraires.

Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site de l'association www.lesamisdebugeat.fr et sur le site de la ville de Bugeat www.bugeat.fr rubrique culture/ loisirs

L'Association peut être contactée à l'adresse suivante : contact@lesamisdebugeat.fr

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.

Article 2: Envoi des nouvelles

Votre nouvelle, accompagnée de votre bulletin d'inscription, devra être envoyée sous forme de fichier PDF aux deux adresses mail suivantes : contact@lesamisdebugeat.fr et tmfh.01@wanadoo.fr

Et en 2 exemplaires papier par courrier à l'adresse suivante :

ASSSOCIATION des Amis du Pays de Bugeat PRIX G-E Clancier DE LA NOUVELLE Mairie de Bugeat 19170 BUGEAT

Article 3: Le jury (en cours de constitution)

Le jury, présidé par l'écrivaine ethnologue et éditrice Marie-France Houdart qui s'est donné pour but de mettre en valeur l'histoire et toutes les richesses du Limousin (littéraires, patrimoniales, artisanales, culinaires, rituelles), est composé d'écrivains, de journalistes, ainsi que de lecteurs non professionnels du livre.

Nous ont déjà confirmé leur participation :

Alain Absire, Prix Femina 1987, président de la SOFIA (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit); Jean-René Bordes, poète du Plateau de Millevaches; Jean-Marie Borzeix, Président d'honneur de l'association des Amis du Pays de Bugeat; Sylvestre Clancier, poète, essayiste, critique littéraire et éditeur, fils de l'auteur G-E Clancier; Guillaume Duprez, rédacteur en chef du journal du P'tit corrézien; Josiane Gandois, membre actif des Amis du Pays de Bugeat, bibliothécaire à la BNF en retraite, Timothée Huck, écrivain, artiste, directeur des Jardins de la voie romaine et administrateur du réseau Cocagne; Patricia Labbé, journaliste correspondante de La Montagne; Sylvie Lachaud, Professeur des écoles, second adjoint au maire de Bugeat; Patricia Rivalier, Directrice de l'Espace 1000 Sources, Hamid Saba, commissaire des expositions du Festival de Bugeat; Catherine Taillandier, journaliste en charge d'une émission littéraire sur Radio Chardon; Marie-Dominique Périgord, membre de l'Association des Amis de Robert Margerit....

Article 4 : Palmarès

Le jury sélectionne 3 lauréats 'Adultes' et 3 lauréats 'Jeunes'

Il ne sera envoyé aucune appréciation sur la qualité des nouvelles reçues. Les textes non retenus seront détruits.

Si les lauréats ne résident pas dans la région, un hébergement chez un membre du jury ou dans un hôtel sera proposé par l'association organisatrice de la manifestation. Les frais de transport ne seront pas pris en charge, sauf exception, et dans la limite de 100€ uniquement pour des trajets en train ou en avion.

Les lauréats consentent, sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une reproduction en vue d'une publication culturelle (recueil, magazine municipal) ou médiatique (blog).

Article 5 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu dimanche 7 août 2022 à Bugeat, lors du Salon du livre. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée. Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix. Un moment convivial et un concert clôtureront la manifestation.

Prix pour les lauréats adultes :

1er prix: 300 euros et un we au centre sportif des Mille Sources

- 2ème prix : 200 euros et un we au centre sportif

- 3ème prix : 100 euros et un panier gourmand de produits du pays

Prix pour les lauréats jeunes :

Bons pour des livres à choisir au salon du livre ou chez notre libraire partenaire.

Article 6: Exclusions

Les lauréats s'engagent à ne pas se représenter à l'édition suivante du concours. Par ailleurs, le 1^{er} prix Adulte ne pourra plus participer à aucune des futures éditions du concours.

Dispositions spécifiques au concours

Article 7 : Modalités de participation

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant 'Adulte' ou 'Jeune' portera sur le bulletin d'inscription ci-joint ses : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, email, ainsi que le titre de sa nouvelle. Ce bulletin sera signé et joint aux 2 exemplaires de la nouvelle ainsi qu'au fichier PDF envoyé à

contact@lesamisdebugeat.fr et à tmfh.01@wanadoo.fr

Aucune mention pouvant identifier l'auteur ne devra être portée sur le manuscrit.

Article 8 : Critères de recevabilité

Le jury examinera uniquement les **50 premières nouvelles** recevables au sens des articles précédents et des critères suivants :

- 2 copies identiques avec mention du titre sur chacune
- Format A4 imprimé au recto uniquement, paginé, agrafé en haut à gauche, sans couverture
- 4 pages pleines au minimum, 8 pages maximum
- Police Times New Roman, taille 12
- Interligne 1,5; marges 2,5 cm (H/B/G/D)
- 1 fichier PDF de la même nouvelle répondant aux mêmes critères, accompagné du bulletin d'inscription, envoyés à

contact@lesamisdebugeat.fr et à tmfh.01@wanadoo.fr

La non-observation des règles de recevabilité entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

Article 9 : Enregistrement des nouvelles

La période de réception des textes débute le 1^{er} avril 2022. Elle est close au plus tard le 15 juin 2022. Cette date peut être avancée dès lors que le quota des 50 nouvelles, tel que stipulé à l'article 8, est atteint. Vous en seriez naturellement avertis.

Les nouvelles envoyées après la date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, ne seront pas prises en compte.

